

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : MK/2271-0088
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.186/s.559
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Suisse, 25 – Hôtel Hanssens.
Proposition de classement comme monument de l'immeuble à l'initiative du propriétaire.
(Dossier traité par Mme M. Kreutz)

Conformément aux dispositions de l'article 222 § 3 et 4 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 4 septembre 2014, sous référence, réceptionné le 8 septembre, notre Commission a, en sa séance du 1^{er} octobre 2014, émis ***un avis favorable*** sur la demande de classement comme monument du bien mentionné sous rubrique.

La demande concerne le classement d'une maison bourgeoise bruxelloise typique de la fin du XIXe siècle. Tant l'élévation de la façade de trois travées que la distribution du plan correspondent au mode de vie développé dans les extensions de la capitale. La maison présente un style éclectique sobre d'inspiration néo-classique.

Pour rappel, une première demande de classement avait été introduite par la propriétaire le 3 novembre 2004. Cette demande était fondée sur les éléments suivants : « *L'Hôtel Hanssens, 25 rue de Suisse, attribué à l'architecte Hankar est construit en 1896 pour son ami et condisciple Armand Hanssens.*

La belle façade est de pierre blanche et bleue. Au sous-sol se trouve une pièce, le fumoir, dont les murs sont ornés de 40 lithographies de Jean Baes, représentant les plus beaux beffrois et églises de Belgique. Une cheminée en bois complète la décoration de la pièce. Le rez-de-chaussée comprend un jardin d'hiver dont le plafond à cassettes est agrémenté d'une verrière ; la pièce comprend également un mur de vitrail de 355 cm X 218 cm, constitué de 6 vitraux. Le rez-de-chaussée comprend également deux autres belles pièces ornées chacune d'une cheminée, l'une en marbre noir et l'autre au décor de bronze doré et de plaques émaillées en trois parties.

Au premier étage se trouvent deux pièces importantes, dont l'une possède une décoration de cheminée qui s'articule autour d'un dessin original en sanguine rouge et blanc de Armand Hanssens. Un petit balcon est décoré d'une fresque panoramique également de Armand Hanssens, et datée de 1921. La maison comporte des ferronneries, des huisseries, vitraux, parquets, boiseries et cheminées remarquables.»

Dans le cadre de cette procédure, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Saint-Gilles a émis un avis favorable en séance du 11 mai 2005. La CRMS, en sa séance du 18 mai 2005, a également émis un avis

favorable sur le classement comme monument de la totalité de l'immeuble en raison de son intérêt historique, artistique et esthétique, à condition qu'il soit intégré dans l'ensemble urbanistique de la rue de Suisse. Elle proposait, dès lors, le classement comme ensemble des immeubles sis rue de Suisse 9 à 37 et 6 à 24 à Saint-Gilles.

La nouvelle demande introduite par la propriétaire le 26 septembre 2013 porte sur le classement comme monument de la maison en question. D'après les recherches effectuées par la DMS, la maison a été construite en 1890 pour Monsieur Deroy, promoteur. Cet immeuble est racheté peu de temps après sa construction par l'architecte Armand Hanssens, ami de l'architecte Paul Hankar. Celui-ci construisit pour le compte d'Armand Hanssens, quelques années plus tard deux immeubles situés avenue Ducpétiaux 13-15 (classés en date du 03.10.1996). Hanssens abandonna donc son activité d'architecte pour se consacrer aux affaires financières ; il habitera la maison de la rue de Suisse jusqu'à sa mort.

François Loyer dans sa monographie (note 393 p.256) mentionne que Hankar aurait fait des aménagements intérieurs pour son ami en 1896. Or Loyer tire son information de source inédite et mentionne que ces aménagements auraient été démolis. Le fonds Hankar des Musées royaux d'Art et d'Histoire n'aurait pas encore révélé de renseignements sur les éventuelles interventions de Paul Hankar dans cet immeuble. **La CRMS demande de poursuivre les recherches à ce sujet.**

Une nouvelle visite effectuée entretemps par la DMS le 29 octobre 2013 a confirmé qu'aucune modification récente n'avait été réalisée dans l'immeuble, actuellement en vente.

La rue de Suisse

La rue, tracée suivant le plan général d'alignement dressé par Victor Besme en 1862 et lotie entre 1875 et 1896, présente un ensemble encore homogène et presque intact de maisons éclectiques ou d'inspiration néo-classique à trois travées et quelques hôtels de maîtres à cinq travées et aux façades enduites. Certaines maisons ont une façade en pierre bleue. Ainsi conservée, cette rue illustre, par excellence, le contexte urbanistique type développé dans les extensions de Bruxelles entre ca. 1865 et 1914 et qui a donné lieu à la construction de centaines de maisons similaires dont une bonne partie subsiste mais dont peu d'ensembles complets sont protégés. Les immeubles du XIXe siècle qui le sont, sont généralement des hôtels de maître (5 travées ou plus, avec porche et dépendances) ou des maisons de style Art nouveau.

La CRMS émet un avis favorable sur le classement comme monument de la totalité de l'immeuble sis 25, rue de Suisse, pour sa valeur historique, artistique et esthétique. Etant donné que ce classement n'a pas été étendu aux autres maisons de la rue de Suisse, la CRMS conditionne cet avis à l'intégration des n^{os} 9 à 37 et n^{os} 6 à 24 de cette rue dans la zone de protection. Ces maisons qui présentent les mêmes qualités que le n^o25, forment un ensemble architectural homogène remarquable et figurent à l'inventaire du patrimoine monumental de Saint-Gilles. La Commission suggère dès lors à la cellule 'protection' de la DMS de poursuivre leur étude et d'envisager leur protection comme ensemble.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - M. R. Vervoort, Ministre-Président en charge du patrimoine ; S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Kreutz.